## Le saviez-vous?

## Le certificat de vie se renouvelle chaque année.

Pour éviter la suspension du paiement de votre pension, vous devez fournir un certificat de vie à la date anniversaire de celle-ci avant le 15 du mois en cours.

Le certififcat de vie s'établit dans les Mairies et doit être déposé:

- A la délégation Provinciale de l'Estuaire (DPE) de la CPPF, située derrière le Ministère de la Fonction Publique du Lundi au Vendredi de 7h30 à 15h30;
  - Aux différentes paieries pour les assurés résidant à l'intérieur du pays et à l'étranger.

## Ou envoyé:

Par courrier éléctronique à l'adresse e-mail suivante: contact@cppf.ga



Votre Caisse de référence 164 Impasse André MBA OBAME 3932 – Libreville- Gabon Tél: (+241) 62 16 15 23 / 11 74 27 22 Email: contact@cppf.ga